

MOTION

Pour le versement d'une allocation en 2022 de CHF 200.- par habitant

Considérant :

- * La situation saine de la commune
- * L'excédent aux comptes 2021 annoncé par le Canton
- * L'inflation que subit la Suisse actuellement ¹ en lien avec la situation géopolitique actuelle
- * La baisse du pouvoir d'achat des familles
- * La volonté du Conseil municipal d'apporter un soutien particulier aux familles

Sur proposition du PDC Plan-les-Ouates

le Conseil municipal

par 13 non, 8 oui et 2 abstentions

1. Refuse d'octroyer, en 2022, une allocation unique de CHF 200.- par habitant de la commune de Plan-les-Ouates avec comme seul critère d'être domicilié sur le territoire communal au 1^{er} janvier 2021.
2. Refuse d'ouvrir un crédit supplémentaire du compte de fonctionnement de CHF 2'400'000.- correspondant aux 11'700 habitants de notre commune.

Pour le PDC : Anita De Mitri, Vincent Gillet, Philippe Rochetin, Barbara Soulier,
Denis Thorimbert, Isabelle Willimann

¹ Selon les sources de l'Office fédérale de la statistique www.bfs.admin.ch

Exposé des motifs :

Après deux années de pandémie, la société doit faire face à une situation géopolitique tendue qui a comme conséquence indirecte un impact sur le pouvoir d'achat des individus et des familles.

Paradoxalement, le résultat de l'exercice financier 2021 de Plan-les -Ouates est excédentaire.

Vu le caractère, que l'on souhaite exceptionnel, de la situation, nous considérons qu'il est opportun de mener une action avec un impact direct sur nos citoyens en leur accordant une allocation unique de CHF 200.- par habitant. Ce montant sera versé aux personnes domiciliées sur la Commune au 1^{er} janvier 2021 et donc contribuable cette année-là.